

L'an deux mille vingt et un, le 17 du mois de mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 11 mai 2021, s'est assemblé au Gymnase Gilbert Lalanne de la Morlette à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers votants : 35

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMÔET, Claudine CHAPRON, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Fabrice DELAUNE et Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Huguette LENOIR ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Cihan KARA ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Patrice BUQUET, Marjorie CARVEL ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent PERADON, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Jérémy RINGOT ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Madame Hürizet GÜNDER, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Madame Florence DAMET, Christine GLEMAIN ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier COMMARIEU.

Objet | Motion pour la défense du secteur énergétique

Le 13 janvier 2021 était la date du 76ème anniversaire du dépôt de la loi de Nationalisation de l'électricité et du gaz par la création d'EDF et GDF.

En matière de politique énergétique, ce choix stratégique de la France, au-delà de relever le pays au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, a largement fait ses preuves. Les décisions politiques idéologiques prises à partir de la fin des années 1990, tant au niveau européen qu'au niveau national, n'ont eu de cesse d'affaiblir d'année en année un système qui permettait de répondre aux besoins des usagers et de la Nation. Le secteur énergétique français a ainsi été jeté aux mains du marché, avec comme conséquence une logique financière prédominante.

Autres conséquences dramatiques de cette transformation du secteur :

- ✓ Augmentation des tarifs (75% pour le gaz et 40% pour l'électricité) ;
- ✓ Augmentation de la précarité énergétique, plus de 13 millions de personnes aujourd'hui soit plus de 10% des foyers ayant une incidence directe sur les finances des collectivités ;
- ✓ Dumping social, souffrance au travail, désorganisation des collectifs de travail, suppressions d'emplois et l'externalisation massive d'activités vers la sous-traitance.

Une nouvelle menace pèse sur EDF : Le projet Hercule ; dont le nom serait abandonné par le gouvernement mais pas son contenu. Celui-ci prévoit de scinder EDF en trois entités : une entreprise publique (EDF bleu) pour les centrales nucléaires et le thermique, une autre (EDF vert) cotée en Bourse pour la distribution d'électricité, les énergies renouvelables et le commerce et une troisième (EDF azur) qui contiendrait les barrages hydroélectriques, dont les concessions seraient remises en concurrence, potentiellement sans qu'EDF ne puisse se porter candidat à sa propre succession.

Ce démantèlement représente la destruction d'un service public essentiel auquel tous les individus ont le droit : l'accès à l'énergie. Les impératifs du service public (fourniture d'électricité, ou de gaz, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 en tous points du territoire, quels que soient les aléas climatiques) et la péréquation tarifaire, pourraient ne plus être garantis. Les prix exploseront comme cela fut le cas pour France Telecom, la SNCF, GDF ou encore les autoroutes, et les conditions de travail des salariés seront détériorées. In fine, l'ardoise de ce gâchis pourrait retomber sur nos collectivités, sur nos contribuables, comme c'est aujourd'hui le cas pour le déploiement de la fibre.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Il s'agit d'une nouvelle atteinte portée contre un des socles du Conseil National de la Résistance. En cassant EDF, le gouvernement affaiblit la souveraineté de notre pays et le principal outil de notre transition énergétique.

Nous appelons à créer un Pôle Public de l'énergie visant à contraindre tous les acteurs, publics et privés, à mettre en œuvre une politique énergétique apte à répondre aux enjeux actuels, d'écologie, d'égalité et d'autonomie.

On voit aujourd'hui les conséquences des atteintes portées au service public de la santé, et de la privatisation des laboratoires pharmaceutiques par exemple. Un tarif régulé, identique pour l'ensemble de la population française rurale ou urbaine, une énergie mixte et décarbonnée, doit échapper à la loi du marché et à la logique des actionnaires dont le profit est la seule boussole.

L'avenir énergétique du pays est intimement lié à celui d'EDF ! Il nous paraît alors indispensable que l'avenir d'EDF, au service des enjeux énergétiques et climatiques, fasse l'objet d'un véritable débat social et démocratique.

Le projet « HERCULE » à EDF, le plan « CLAMADIEU » chez ENGIE ainsi que le PSE chez GAZELENERGIE s'inscrivent malheureusement dans une déstructuration du secteur énergétique.

Ils ne constituent pas juste une étape supplémentaire dans le processus libéral, mais bien la concrétisation, l'aboutissement d'une finalité : l'appropriation des richesses par une minorité, au détriment de l'intérêt général.

Comme toute commune, Cenon est propriétaire de son réseau et a donc son mot à dire !

Aussi, **LE CONSEIL MUNICIPAL de Cenon soutien les personnels** actuellement mobilisés avec toutes les organisations syndicales contre ces projets néfastes et **demande au Gouvernement :**

- De faire le choix d'un véritable projet de société, par un Service Public de l'Énergie, dont la gouvernance doit inclure les élus de la République, les citoyens et les salariés pour répondre aux besoins des usagers, aux enjeux énergétiques et climatiques, à un fonctionnement économique du pays pérenne et à une véritable solidarité énergétique ;
- D'entendre et de mesurer la mobilisation sociale en renonçant aux projets «HERCULE » à EDF, « CLAMADIEU » chez ENGIE et au PSE chez GAZELENERGIE ;
- D'organiser un véritable débat public sur l'avenir du secteur énergétique et ses moyens d'investissement au service de la Nation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
27 voix pour
0 abstention
0 voix contre
8 NPPPV

Approuve cette motion.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François Egron
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20210517-2021-76-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Publication : 21/05/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.